

Concertation

26 oct.-08 déc. 21

14 forages devraient être créés à Saumos et au Temple. Ils contribueront à l'alimentation en eau potable de 2 Girondins sur 3.

La gestion de l'eau nous concerne tous : vous aussi, donnez votre avis !

champ captant des Landes du Médoc



Synthèse du dossier de concertation préalable

PÉFETTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Littoral
Géologie
Floristique

EAU
GRAND SUD-OUEST

Gironde
LE DÉPARTEMENT

BORDEAUX
MÉTROPOLE

- SIAO de Carbon-Blanc
- SIAEPA de Bonnetan
- SIEA des Portes de l'Entre-deux-Mers
- SIAEP de Léognan-Cadaujac
- SIAEP de la région de la Brède
- Communauté de Communes Médoc Estuaire
- Commune de Saucats
- SIGDU



Informations : bxmet.ro/champcaptant

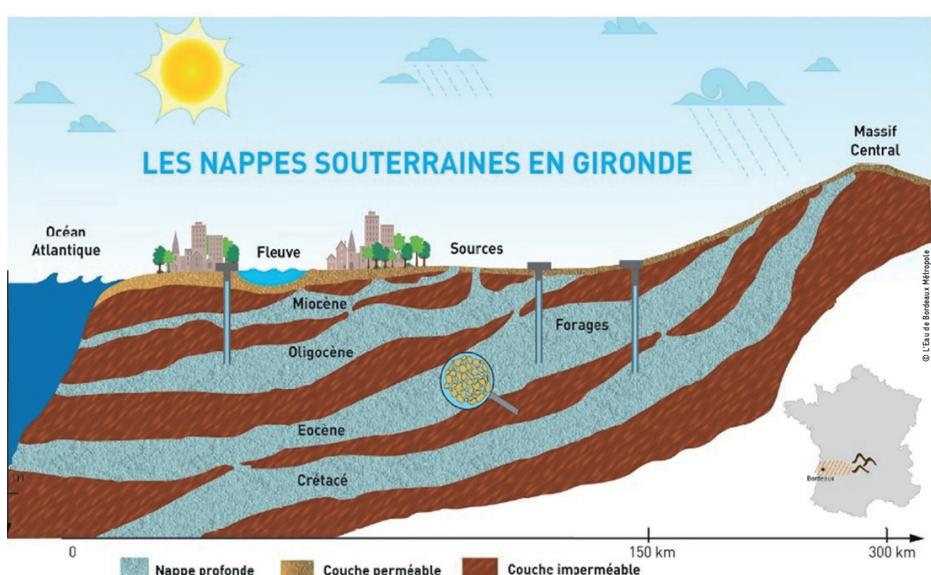
Un projet de coopération territoriale...

Les Girondins ont l'avantage de bénéficier d'une eau potable de très bonne qualité. Elle est puisée dans des nappes souterraines présentes sous nos pieds. Mais certaines d'entre elles sont collectivement surexploitées pour subvenir aux besoins des habitants. Le projet en débat consisterait à créer de nouveaux forages dans une nappe disponible afin de mieux répartir les prélèvements à l'échelle de la Gironde et retrouver un équilibre dans notre gestion collective de l'eau. Le secteur d'étude pour ces forages est situé dans le Médoc. Ce projet s'inscrit dans une logique de solidarité entre les territoires et pourrait contribuer directement à l'alimentation en eau potable de 2 Girondins sur 3.

Un impératif : retrouver une gestion durable de l'eau

L'Éocène, la nappe souterraine qui fournit l'essentiel de l'eau potable consommée dans l'agglomération bordelaise et les territoires voisins (rive-droite, entre-deux-mers...), est surexploitée. Chaque année, 48 millions de m³ y sont prélevés. Ce sont 10 millions de m³ de trop par rapport à son rythme naturel de renouvellement. Si rien n'est fait, la quantité d'eau disponible va diminuer et sa qualité se dégrader. Il faut donc trouver une solution de substitution.

En plus des indispensables efforts d'économie d'eau, la solution proposée consisterait à utiliser une autre nappe : celle de l'Oligocène, qui est encore peu exploitée par rapport à sa capacité naturelle de régénération. Présente dans tout le département, elle offre dans le Médoc un volume prélevable de 22 millions de m³ par an alors que seulement 9 millions y sont aujourd'hui puisés.



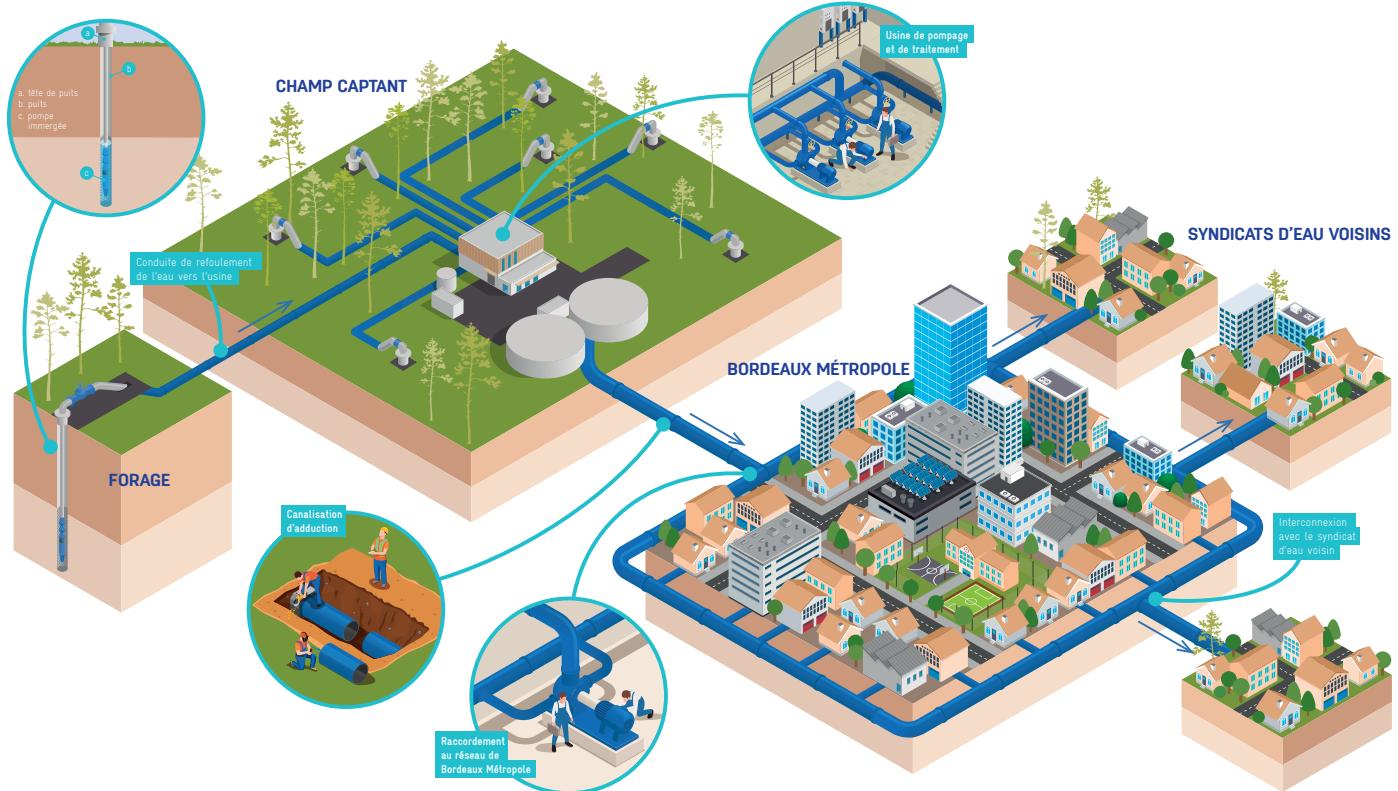
Retrouvez des informations complémentaires aux chapitres 1, 2 et 3 du dossier de concertation

20 ans de réflexion et d'étude des différentes alternatives

La recherche d'une ressource de substitution a débuté peu après la création, en 1998, du Syndicat mixte d'étude et de gestion de la ressource en eau du département de la Gironde (SMEGREG) qui réunit la Métropole, le Département, de nombreux syndicats d'eau girondins ainsi que l'Agence de l'eau. En plus du projet actuel, plusieurs solutions alternatives ont été recherchées et étudiées : retrouvez-les dans le chapitre 3 du dossier de concertation.

... pour préserver notre ressource commune en eau potable

Le projet proposé :
créer un nouveau champ captant en Médoc



*1 station de pompage et de traitement de l'eau (pour la rendre potable).

*14 puits de forage répartis sur les communes de Saumos et Le Temple.

*des canalisations enterrées : pour relier les puits à la station de pompage, puis acheminer l'eau jusqu'au réseau de Bordeaux Métropole (via Le Temple, Salaunes, Saint-Médard-en-Jalles, Le Haillan, Martignas-sur-Jalle et Mérignac).

*des aménagements au niveau du réseau des syndicats d'eau des territoires voisins.

Un champ captant c'est...

un ensemble de forages d'eau potable reliés à une station de pompage et de traitement de l'eau.

Des enjeux clés à prendre en compte

Maintien de l'alimentation en eau potable de tous les territoires

Préservation de l'environnement naturel

Aménagements et intégration paysagère

Culture et croissance des pins

Au regard de ces enjeux, quels pourraient être les effets du projet durant la phase chantier et au-delà ?

Plusieurs études sont en cours pour répondre à cette question (retrouvez-les au chapitre 4 du dossier de concertation).

Un observatoire partenarial de suivi des effets du projet sur le long terme pourrait être mis en place. Ses contours restent à définir et cette question pourra être abordée durant la concertation.

Chiffres clés

14 puits

de 250 mètres de profondeur

10 millions de m³

prélevés annuellement

30 km

de canalisations jusqu'au réseau de Bordeaux Métropole

905 000

habitants bénéficiaires

6 semaines pour s'informer et donner son avis

La concertation, ouverte à tous, se déroule du 26 octobre (à 9h) au 8 décembre 2021 (à 17h).

Les rendez-vous de la concertation

28/10	Conférence de presse de lancement de la concertation - Bordeaux, Hôtel Métropolitain, 11h	Informez-vous et exprimez-vous tout au long de la concertation : • en ligne : bxmet.ro/champcaptant
9/11	Réunion publique - Lacanau Ville , salle des fêtes (21 avenue Albert François), 18h30	• sur les registres papier mis à disposition dans différents lieux d'accueil du public (liste complète sur bxmet.ro/champcaptant)
17/11	Réunion publique - Campus de Talence , amphi F de l'ENSEIRB-Matmeca (avenue des facultés), 18h30	• par courriel adressé à champ-captant-landes-medoc@bordeaux-metropole.fr
25/11	Réunion publique - Créon (Entre-deux-mers), espace culturel « Les Arcades » (3 rue Montesquieu), 18h30	• ou courrier postal adressé à Direction de l'eau, Esplanade Charles de Gaulle, 33045 Bordeaux Cedex
2/12	Audiences publiques : <ul style="list-style-type: none">• Saumos (10h-12h)• Bordeaux (15h-17h)	
-	Débat d'experts - date à venir : bxmet.ro/champcaptant	

Les rencontres se dérouleront dans le respect du protocole sanitaire du moment. Merci de vous renseigner au préalable sur le site de la concertation. Retrouvez toutes les informations pratiques sur bxmet.ro/champcaptant

Deux garantes à votre écoute

La concertation préalable permet de débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales du projet ou des objectifs et des principales orientations du plan ou programme, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire. Cette concertation permet, le cas échéant, de débattre de solutions alternatives, y compris, pour un projet, son absence de mise en œuvre. Elle porte aussi sur les modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable.

La Commission nationale du débat public a désigné deux garantes : Marianne AZARIO, juriste, et Esmeralda TONNICELLO, consultante.

Conformément au Code de l'environnement, elles ont notamment pour mission de veiller au bon déroulement de la concertation en s'assurant de la participation du public.

À l'issue, les garantes établissent un bilan de cette concertation. En suivant, le maître d'ouvrage doit exposer ses décisions sur la poursuite du projet en indiquant quels enseignements il tire de la concertation.

Vous pouvez les contacter par mail à cc.landesdumedoc@garant-cndp.fr

2007

4 solutions de substitution décrites par le SMEGREG

2013

Choix du projet de champ captant dont la maîtrise d'ouvrage est confiée à Bordeaux Métropole

2013-2021

Prospection foncière, études d'impact

2018

Accord de financement avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

26 oct. - 08 déc. 2021

Concertation préalable du public

Si poursuite du projet

2022-2023

Instruction réglementaire

2023

Enquête publique

2023 -2025

Travaux

2025

Mise en service